

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1.25.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Acquisition à l'euro symbolique de l'assiette foncière du nouveau collège Paul
Eluard à Port-de-Bouc.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'actuel collège Paul Eluard, construit en 1974 est situé en bordure de la voie rapide RN 568 et à l'aval de cette dernière, dans le quartier de la Tranchée. Aux termes d'un procès-verbal en date du 12 juillet 1985, il a fait l'objet d'une mise à disposition au profit du Département, en application des dispositions des lois modifiées n°83-8 du 7 janvier 1983 et 83-663 du 22 juillet 1983, pour la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Ce collège est considéré comme vétuste. Dans un premier temps, un programme d'investissements lourds a été étudié puis a été abandonné compte tenu des nombreuses contraintes et de la présence d'amiante détectée. Il a donc été décidé de procéder à une reconstruction délocalisée de l'établissement scolaire.

Dans cette perspective, la commune de Port-de-Bouc a décidé de céder, à l'euro symbolique, un terrain d'une superficie de 16 269 m² à détacher des parcelles cadastrées section AP n°1 et 44, et dont les limites précises seront déterminées par un document d'arpentage après achèvement des travaux.

La Commission départementale d'agrément des terrains (CDAT) réunie le 28 novembre 2018 a confirmé son accord sur le terrain proposé par la commune.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL